



Questions et réponses: Sélection de 100 villes pour la mission de l'UE «Villes neutres pour le climat et intelligentes»

Bruxelles, le 28 avril 2022

1. Qu'est-ce que la mission pour des villes neutres pour le climat et intelligentes?

La mission pour des villes neutres pour le climat et intelligentes (la «[mission "Villes"](#)») est l'une des cinq missions de l'UE, une nouveauté du programme pour la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027, «Horizon Europe». Ces missions constituent une nouvelle façon d'apporter des solutions concrètes à certains des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés. Œuvrant à la réalisation d'objectifs ambitieux, elles devraient produire des résultats tangibles d'ici à 2030.

La mission «Villes» associera les autorités locales, les citoyens, les entreprises, les investisseurs ainsi que les autorités régionales et nationales en vue de:

- rendre 100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici à 2030;
- faire en sorte que ces villes jouent le rôle de pôles d'expérimentation et d'innovation pour permettre à toutes les villes européennes de suivre leur exemple d'ici à 2050.

2. Comment les villes retenues ont-elles été choisies?

La Commission a lancé un appel à manifestation d'intérêt à l'intention des villes, ouvert entre le 25 novembre 2021 et le 31 janvier 2022. Cet appel permettait aux villes de faire part de leur intérêt à devenir neutres pour le climat d'ici à 2030 dans le cadre de la mission et de présenter des informations sur leur situation actuelle, les travaux en cours et leurs plans en matière de neutralité climatique. La Commission a appliqué une procédure rigoureuse afin de sélectionner les villes de manière objective et équitable. 377 villes, dans tous les États membres de l'UE ainsi que dans neuf pays associés ou susceptibles de devenir des pays associés, ont manifesté leur intérêt. 362 d'entre elles ont été jugés éligibles.

Dans un premier temps, des experts indépendants ont évalué chaque manifestation d'intérêt. Dans un deuxième temps, la Commission a utilisé des critères supplémentaires pour garantir un équilibre géographique ainsi qu'un équilibre du point de vue des caractéristiques des villes. Des villes diverses ont été choisies: des villes «pionnières», de grandes villes susceptibles d'avoir un plus fort impact sur le plan de la neutralité climatique, des villes ayant des idées innovantes sur la manière de réaliser la dimension numérique ou intelligente de la mission, etc. Cette diversité est essentielle pour ouvrir la voie à la neutralité climatique de toutes les villes d'ici à 2050.

3. Quelles sont les prochaines étapes pour les villes retenues?

Les éléments les plus importants de cette mission sont les contrats pour le climat («Climate City Contracts»), qui doivent être élaborés, signés et mis en œuvre par chaque ville participante. Ces contrats devraient définir des plans d'action pour que la ville parvienne à la neutralité climatique d'ici à 2030 et inclure un plan d'investissement. Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, ils constitueront un engagement politique clair et très visible à l'égard de l'UE, des autorités nationales et régionales et des citoyens.

Les «Climate City Contracts» seront élaborés conjointement avec les partenaires locaux et les citoyens, avec l'aide d'une plateforme pour la mise en œuvre de la mission, gérée par le projet [NetZeroCities](#). La plateforme pour la mise en œuvre de la mission fournira aux villes l'assistance technique, réglementaire et financière nécessaire.

Après que la liste des villes aura fait l'objet d'une annonce publique, la plateforme pour la mise en œuvre de la mission prendra contact avec les villes retenues et leur transmettra des informations pratiques sur les prochaines étapes. Un premier webinar sera organisé à l'intention des villes participantes dans les prochains jours.

4. Quel est le budget alloué à cet effet?

Au total, Horizon Europe investira 360 millions d'euros dans la plateforme pour la mise en œuvre de la mission et dans des actions de recherche et d'innovation liées à la mission (par exemple dans la mobilité, l'énergie, l'urbanisme) au cours de la période 2021-23. Un premier [programme de travail complet](#) a été publié en [décembre 2021](#). Toutefois, il ne peut s'agir que d'un financement d'amorçage, et la Commission s'efforcera de contribuer à mobiliser des fonds supplémentaires et des financements provenant de sources publiques et privées.

5. Pourquoi limiter le soutien de la mission à 100 villes alors que tant d'autres ont posé leur candidature?

L'approche de la mission repose sur l'octroi aux villes d'un soutien individuel et sur mesure, en fonction de leurs besoins spécifiques. Le budget impose de limiter le nombre de villes à ce stade.

Toutefois, la mission «Villes» et la plateforme pour la mise en œuvre de la mission prévoient également de faire en sorte qu'un groupe beaucoup plus large de villes, y compris celles qui ont manifesté leur intérêt et n'ont pas été retenues, disposent d'un certain nombre de services, comme le jumelage et le partenariat, une assistance en ligne, des webinaires. Nous examinerons également ce qui peut être fait par ailleurs, y compris dans le cadre de projets Horizon Europe, sur la base des besoins que les villes ont indiqués lorsqu'elles ont manifesté leur intérêt.

6. Qu'advient-il des villes qui ont manifesté leur intérêt à participer à la mission mais qui n'ont pas été retenues?

Les villes qui n'ont pas été retenues en ont été informées par la Commission. La Commission reste déterminée à collaborer avec elles et à les aider à atteindre leurs objectifs. Elles ont été informées des possibilités de maintenir les relations et de travailler avec la mission «Villes», notamment:

- **les services de la plateforme pour la mise en œuvre de la mission:** la plateforme pour la mise en œuvre de la mission peut déjà offrir des services aux villes qui souhaitent travailler sur la neutralité climatique à l'horizon 2030 mais qui n'ont pas été retenues à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt, et la Commission envisage de consacrer des ressources supplémentaires à cette fin au moyen de nouveaux appels dans le cadre d'Horizon Europe;
- **les réseaux nationaux:** dans certains pays, des réseaux nationaux sont déjà en cours de constitution pour soutenir les villes candidates. Un certain nombre de pays ont annoncé ou prévoient d'annoncer leur intention de soutenir un groupe plus large de villes, qu'elles soient ou non retenues, notamment en leur apportant, dans plusieurs cas, une aide financière;
- **les mesures locales/régionales:** outre ces réseaux nationaux, la Commission va encourager le développement de réseaux régionaux et la constitution de «groupements» ou de «partenariats» de villes pour travailler ensemble sur la neutralité climatique;
- **les projets en matière de recherche et d'innovation dans le cadre du programme de travail d'Horizon Europe pour la mission «Villes»:** les appels sont ouverts à toutes les villes qui s'engagent à atteindre les objectifs de la mission «Villes» et la participation à de tels projets peut comporter des opportunités intéressantes pour les villes.

7. Pourquoi 12 villes de pays tiers ont-elles également été choisies?

L'appel à manifestation d'intérêt était ouvert aux villes de l'UE ainsi qu'aux villes des pays associés à Horizon Europe et des pays susceptibles de devenir des pays associés. Compte tenu du vif intérêt exprimé par les seules villes de l'UE, 100 villes de l'UE ont été invitées à participer au programme, mais 12 villes ont en outre été choisies sur la base des mêmes critères que ceux appliqués pour la sélection des villes de l'UE. Les villes des pays associés seront traitées de la même manière que les villes de l'UE, mais elles n'auront évidemment pas le même accès à d'autres fonds de l'UE tels que le Fonds de cohésion.

8. Comment les autorités nationales et régionales seront-elles associées à la mise en œuvre de la mission?

Le rôle des autorités nationales et régionales sera déterminant dans la mise en œuvre de la mission. Des réseaux nationaux existent déjà dans certains pays, et la Commission collabore étroitement avec les États membres pour développer davantage ces réseaux et encourager la mise en place de réseaux similaires dans les pays où il n'en existe pas encore.

Nous engageons également les villes et les autorités nationales et régionales à collaborer dans le cadre du processus d'élaboration conjointe aboutissant au «Climate City Contract» propre à chaque ville. Les autorités nationales et régionales ont un rôle essentiel à jouer, par exemple en fournissant un soutien financier et réglementaire.

9. Que se passe-t-il si les villes n'atteignent pas l'objectif de neutralité climatique?

Les «Climate City Contracts» ne seront pas juridiquement contraignants, si bien que cette situation n'aura pas de conséquences juridiques. Cela dit, les contrats constitueront de manière très visible l'engagement pris par le maire ou le représentant politique de la ville à l'égard des autorités nationales, de la Commission et des habitants de la ville.

10. Quels sont les liens existants avec d'autres programmes ou d'autres missions de l'UE?

La mission «Villes» ne vise pas à remplacer d'autres initiatives ciblant les villes, mais s'appuie sur ce qui existe déjà. Si une ville dispose déjà d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) conforme à la méthodologie de la Convention des maires ou d'un plan de mobilité urbaine durable (PMUD), son «Climate City Contract» devrait s'appuyer sur ce plan. La mission continuera de collaborer étroitement avec les programmes existants de l'UE, tels que la Convention des maires et le pacte européen pour le climat.

Les synergies avec d'autres missions seront très importantes, en particulier avec la [mission sur l'adaptation au changement climatique](#) et la [mission sur les océans](#).

La participation directe des citoyens au [pacte européen pour le climat](#) en tant qu'éléments moteurs du changement et ambassadeurs de la neutralité climatique aidera la mission à associer plus étroitement les citoyens à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des activités de la mission.

La mission contribue également aux objectifs de la nouvelle [politique de cohésion de l'UE](#), en particulier à l'objectif stratégique d'«une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie sans carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable». L'[initiative urbaine européenne](#), qui vise à apporter une aide cohérente aux villes pour soutenir l'innovation urbaine, le renforcement des capacités et des connaissances, des analyses d'impact territorial, l'amélioration des politiques et la communication, offre de nombreuses possibilités de synergies.

Pour en savoir plus

[Fiche d'information «Mission "Villes" de l'UE: à la rencontre des villes»](#)

[Communiqué de presse sur la mission «Villes» de l'UE](#)

[Vidéo](#)

[100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici à 2030](#)

QANDA/22/2592

Personnes de contact pour la presse:

[Johannes BAHRKE](#) (+32 2 295 86 15)

[Marietta GRAMMENO](#) (+32 2 298 35 83)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)